

**SAGE - Contrat de Rivière
du bassin de l'Ouche**

Comité technique

*Vendredi 28 mars 2008
10h00 – Grand Dijon*

Compte-rendu

Etaient présents :

Madame Christine DURNERIN – Présidente de la CLE
Monsieur Jean CABBILLARD – UFC Que Choisir
Monsieur Etienne FLAMAND – association des propriétaires et gestionnaires de barrages
Monsieur Bernard GEVREY – Syndicat des Irrigants
Monsieur Bernard PAUTET – Chambre d'Agriculture
Madame Hélène MOUCADEAU – DDAF / Police de l'Eau
Madame Isabelle LHEUREUX – DIREN bourgogne
Madame Cathy HEDIEUX - FFCK
Monsieur KERNEVEZ – SAUR
Monsieur Damien CERCUEIL – APRR
Madame Gisèle DACLIN – CLAPEN 21
Madame Isabelle LHEUREUX – DIREN Bourgogne
Monsieur Laurent MONNOT – Lyonnaise des Eaux
Madame Anne HERMAND – Chambre d'Agriculture
Mademoiselle Laure MALTERRE – Conseil Général
Mademoiselle Anne-Laure BORDERELLE – ONEMA
Madame Marie-Charlotte PAPUT – FREDON Bourgogne
Monsieur Jean-Marie AUBERT – DDE 21 / PEDD
Monsieur Pascal VIART – SMEABOA – chargé de mission SAGE / Contrat de rivière
Mademoiselle Lisa MUCHEMBLED - SMEABOA

Absents excusés :

DRIRE

Madame Laure GRANDI – Agence de l'Eau
Mademoiselle Muriel CHAUVET – Syndicat Mixte du Dijonnais
Monsieur Albert GEROME – BA 102
Monsieur Romain GARRAUT – SMEABOA – technicien de rivière
Monsieur David MULLER – VNF
Madame Geneviève CAMINADE – Conseil Régional de Bourgogne

Madame Christine DURNERIN, Présidente de la CLE, ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Installation du Comité
- Présentation de la phase d'élaboration du SAGE
- Définition des objectifs et méthodologie
- Débat
- Calendrier des réunions

Installation du comité technique

Madame DURNERIN remercie les membres présents de leur participation, présente l'ordre du jour et Melle Lisa MUCHEMBLED, stagiaire en charge du bilan hydrologique global, pour une durée de 6 mois au SMEABOA.

Mme DURNERIN commente le diaporama d'illustration (ci-joint).

A l'issue de la présentation, place est donnée au débat. En introduction, M.VIART indique que l'Agence de l'Eau a transmis quelques remarques relatives à la forme du document, notamment sur la déclinaison des thèmes. Certains paragraphes ont été renseignés directement et seront transmis par voie dématérialisée.

Aucune remarque n'est faite sur le sommaire.

Mr GEVREY demande où en est la procédure PPRI en cours sur les communes de l'Ouche aval.

Mme LHEUREUX indique que la procédure est actuellement suspendue car des études complémentaires sont à venir. Une démarche d'élaboration de l'Atlas des zones inondables sur la vallée de l'Ouche incluant les affluents (maîtrise d'ouvrage DIREN) va être initiée. Le SMEABOA sera associé à cette élaboration.

Mr VIART : une information sur les champs d'inondations dans la basse vallée de l'Ouche sera conduite auprès des communes et organismes agricoles concernés courant avril-mai. Cette information présentera les concepts de gestion des espaces inondables à l'échelle du bassin versant.

Mr PAUTET : beaucoup de données à la Chambre. Faut-il attendre pour les transmettre et quels chiffres communiquer ?

Mme DURNERIN : ne pas hésiter à prendre contact avec l'animateur du SAGE. Organiser une réunion de calage Chambre d'agriculture / DDAF / SMEABOA.

Mme LHEUREUX : il existe beaucoup de données publiques consultables. Charge au SMEABOA d'exploiter les données les plus pertinentes. Exemple de la demande groupée d'irrigation qui représente déjà une bonne synthèse. (*document disponible au SMEABOA*)

Mr CABBILLARD : mettre en avant la DCE et le bon état des milieux.

Mme DURNERIN : bien sur, c'est aussi l'objet du chapitre « gestion qualitative ».

Mme LHEUREUX : 2008 est une années de construction du SDAGE / DCE.

Mr CABBILLARD : peu de communication sur la consultation.

Mme DURNERIN : consultation du public organisée par l'agence de l'Eau, le SMEABOA est associé pour organiser des manifestations avec informations et débats en direction du grand public.

Mr MONNOT : partie « qualité », identification des parts de chaque type de pollution ? quelle capacité auto-épuratoire de l'Ouche ? impact du lac Kir ? cette répartition peut être importante pour déterminer les autorisations de rejets futurs.

Mr VIART : attente de données sur la qualité des eaux du canal, du lac Kir (Lyonnaise, DDASS), impact du ruissellement pluvial ? Avant l'élaboration des préconisations en terme de rejets et qualité, il sera probablement nécessaire d'établir un cadre qui évoluera en fonction de l'évolution de la rivière.

Mme LHEUREUX : le niveau de référence est déterminé par l'objectif de bon état. Il y a eu des éléments apportés suite à la présentation de l'état des lieux « qualité des eaux de l'Ouche ».

Mr VIART : la synthèse de cette étude est portée dans la dernière version de l'état des lieux du SAGE.

Mme DURNERIN propose d'associer certains universitaires qui peuvent apporter des éléments de connaissance et une certaine vision du bassin (ex : société des sciences naturelles de Bourgogne).

Mme LHEUREUX : pagination du rapport ?

Mr VIART : le format utilisé (Word) permet d'avoir des liens hypertextes, à savoir que l'utilisation de la commande « ctrl + clic gauche » sur une ligne du sommaire permet d'accéder directement au paragraphe concerné. Ces liens sont inopérants lorsque le document est transmis sous format PDF (fichier compressé). Cependant, la pagination sera portée sur le document.

Mme PAPUT : le réseau de suivi des pesticides pourrait être enrichi avec les points DDASS par rapport à la nappe sud notamment. Il faut également faire le lien avec l'action de l'agglomération sur les pesticides d'origines non agricoles.

Mr VIART : récupérer les conclusions des études DIREN / FREDON ?

Mme PAPUT : réseau existant depuis 2002. Dernier rapport 206/2007 en cours de relecture, bientôt disponible.

Melle BORDERELLE : développer l'aspect hydrobiologique. Pêche sur Panthier et Chazilly en 2008, inventaire des frayères à truites sur les affluents de l'Ouche (2005).

Mr VIART : le technicien du SMEABOA travaille sur l'inventaire des milieux, d'autre part, il n'y a pas encore eu de retours de l'ONEMA ni de la Fédération de pêche. Une demande formalisée sera réalisée.

Mme LHEUREUX : se référer au réseau de surveillance, mais léger décalage (données validées 2006).

Mr VIART : les résultats issus de l'étude 2006/2007 seront portés au paragraphe correspondant.

Mme HERMANT : possibilité de communiquer des données sur l'élevage, mais nécessité d'avoir la liste des communes et leur n° INSEE pour procéder aux extractions et sous quelles formes (amont, aval ?). Concernant l'occupation des sols, voir avec la DDAF (RGA, contrôle PAC).

Mme PAPUT : inventaire de l'occupation des sols dans les aires d'alimentation des captages pour l'irrigation. Données existantes sur Crimolois.

Melle MUCHEMBLED : Intervient sur le bilan quantitatif. L'évaluation de la consommation de l'agriculture nécessite la connaissance des volumes prélevés par captages et par date (impact de la période de prélèvement).

Mme MOUCADEAU indique que les données sont mensuelles par point de captage.

Melle MUCHEMBLED : la même démarche est conduite sur l'AEP, avec distinction de la période d'étiage avec la période de hautes eaux. Les données sont nécessaires sous format informatique et de précision à l'échelle journalière.

Mr MONNOT : dans la mesure où la demande est formulée de façon précise, la Lyonnaise peut fournir les données sur tous les points de prélèvements dépendants de leur compétences. Afin de pouvoir apprécier les données à demander, Mr MONNOT propose que Melle MUCHEMBLED aille consulter sur place ce qui est disponible, en fonction de quoi elle pourra obtenir les données nécessaires.

Il conviendra également de prendre l'attache de la DRIRE afin d'obtenir les données concernant les industriels.

Mme DURNERIN rappelle les échéances et notamment les retours d'études attendus pour septembre, la validation de l'inventaire bibliographique pour fin juin, la validation du sommaire de l'état des lieux fin mai, compléments de rédaction jusque fin septembre début octobre pour permettre une correction du document entre octobre et novembre en vue de sa présentation à la CLE courant décembre (sous réserve des délais de réinstallation suite aux élections).

Mr PAUTET demande des précisions sur la démarche « champs d'inondation » et comment le SAGE s'articule par rapport aux démarches.

Mme DURNERIN répond que la démarche immédiate est surtout conceptuelle et motivée par les obligations par rapport à la Directive Cadre sur l'Eau et consiste en un rétablissement de zones inondables.

Mr GEVREY demande si des indemnités seront prévues en cas de dégâts aux cultures.

Mme LHEUREUX indique qu'il faut définir dans un premier temps les références (niveau de protection et occurrence de crue), dans le cas des PPRI, la crue de référence étant la crue historique ou la crue centennale si elle est plus élevée. D'autre part, la loi Barnier de prévention évoque la protection des lieux habités denses ainsi que la non aggravation des dommages. Le système d'indemnisation est alors pris en charge par l'état au titre des catastrophes naturelles, sachant que la protection évoquée par le SMEABOA serait inférieure à la crue centennale (*ndr : la protection devant être équivalente au niveau de protection existant pour les lieux habités*). En cas de secteurs déterminés au titre de la « sur-inondation » volontaire, un système d'indemnisation spécifique existe mais n'est applicable que dans certaines conditions.

Mr GEVREY insiste sur la nécessité d'une approche globale et d'un partage des contraintes à l'échelle du bassin.

Mr VIART dit que la discussion anticipe sur la réunion de présentation mais également sur les futures préconisations du SAGE. Il propose que les parties prenantes attendent la présentation des concepts et principes qui seront proposés.

Mme DURNERIN conclut en disant que l'ensemble des élus et techniciens sont parfaitement conscients des problèmes et des enjeux, que la DCE oblige à la mise en œuvre de certaines politiques à des fins de résultats par rapport aux milieux naturels. La concertation qui sera engagée cherchera à concilier intérêts locaux et intérêt général, mais il faudra que chacun soit prêt à faire évoluer son approche de la gestion des inondations.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 25 avril, 10h00.

Informations diverses :

Dans le cadre de la consultation du public sur le SDAGE, le SMEABOA participera à l'animation des débats qui se dérouleront le week-end de 13/14 septembre. A cette occasion, seront sollicités les associations locales (canoë-kayak, sociétés des sciences naturelles de Bourgogne...) et les communes.

La séance est levée à 11h30.